

J'apprends autrement : les mots mêlés.

🧠 Après avoir lu une fois toutes les définitions, retrouve les mots correspondants parmi les lettres mêlées. Sur ton cahier, une fois le mot trouvé indique-le devant la définition correspondante.

La violence : c'est une manifestation de la force de la brutalité, d'un comportement agressif, ici à l'égard d'un enfant.

Le SIDA : c'est l'acronyme de Syndrome d'Immuno Déficience Acquisée (ou AIDS en anglais : *Acquired Immune Deficiency Syndrome*) transmis par un virus appelé VIH (virus de l'immunodéficience humaine) qui contamine par voie sexuelle, sanguine ou de la mère à l'enfant (pendant la grossesse, l'accouchement ou l'allaitement). Le VIH envahit et détruit des cellules du corps humains (des cellules nerveuses, des cellules musculaires, ...) et aussi certaines cellules du système immunitaire, appelées lymphocytes, qui jouent un rôle fondamental dans la défense de l'organisme contre les microbes. Le système immunitaire est peu à peu détruit et il ne peut plus lutter contre les infections. Le SIDA est le dernier stade de l'infection au VIH.

La discrimination : c'est le fait de séparer un groupe social des autres, en le traitant plus mal.

Le paludisme : autrement appelé malaria. C'est une maladie des pays chauds transmise par la piqûre de certains moustiques.

La maltraitance : c'est le fait d'infliger de mauvais traitements, d'être violent, ici à l'égard d'un enfant.

La malnutrition : c'est la conséquence d'une alimentation insuffisante en qualité comme en quantité.

Une pneumonie : c'est une maladie due à une infection des poumons.

La participation : dans une société démocratique, tous les citoyens ont le droit de participer, y compris les enfants.

L'éducation : c'est le fait de permettre aux enfants d'apprendre. L'éducation est une priorité car elle permet de mieux se protéger contre les maladies, de lutter contre la pauvreté et les injustices et d'augmenter la richesse future du pays.

Ratifier (une convention / un traité) : c'est un acte par lequel un État s'engage juridiquement à respecter tous les articles d'une convention et à mettre ses lois en conformité avec eux.

L'identité : être enregistré à la naissance est le premier des droits civils parce qu'il atteste de l'existence et de l'identité d'un enfant.

Une convention : c'est un accord passé entre plusieurs États. Elle est contraignante alors qu'une déclaration ne l'est pas.

Une déclaration : c'est un document qui énonce des principes généraux (droits, devoirs...). Les pays signataires n'ont aucune obligation vis-à-vis d'elle. Elle manifeste une bonne volonté.

Signer : c'est un acte par lequel un État s'engage moralement à respecter tous les articles d'une déclaration.

La santé : le droit à la santé est un droit dont tous les enfants devraient bénéficier.

IRCE : c'est l'indice des risques climatiques pour les enfants. Environ 1 milliard d'enfants à travers le monde (soit près de la 1/2 des enfants dans le monde) vivent dans des pays à très hauts risques.

L'IRCE est calculé à partir de 2 critères : l'exposition aux aléas, risques et stress climatiques et la vulnérabilité des enfants

Un risque : c'est la probabilité qu'un danger porte atteinte à la vie. Le risque évoque, comme son étymologie latine *rescum* ("ce qui coupe"), l'idée d'une rupture dans le cours des choses ou de l'existence.

La vulnérabilité : c'est la sensibilité d'une société face à un risque, c'est-à-dire sa préparation à prévenir un aléa et sa capacité à gérer une catastrophe éventuelle.

La protection (de l'enfance) : vise à garantir la prise en compte des besoins fondamentaux de l'enfant, à soutenir son développement physique, affectif, intellectuel et social et à préserver sa sécurité, sa moralité et son éducation dans le respect de ses droits.

Un aléa : représente un phénomène menaçant, d'origine naturel ou humain, susceptible d'affecter un espace donné. Il se caractérise par sa nature, son intensité et sa possible répétition.

Un/une enfant : c'est un individu qui a moins de 18 ans dans la Convention internationale des droits de l'enfant, avec des droits et des responsabilités en fonction de son âge et de sa maturité.